

La droite « sociale » en action !

La rentrée de tous les dangers.

Cette rentrée sera celle de la mise en application de tous les projets de ce gouvernement ultra-libéral :

- suppression de 8700 postes d'enseignants (départ en retraite et postes vacants) soit un total, en cinq ans, d'environ 25.000 postes supprimés dans l'Education nationale ;
- recrutement de contrats encore plus précaires (EVS, CAE...);
- destruction amorcée des Zep par le plan « Ambition réussite » ;
- médecine scolaire laminée...cf article p2
- phase terminale de la décentralisation des Tos ;
- premier pas vers un statut de chef d'établissement dans le premier degré
- mise en route de Base élèves (fichage et gestion informatisés des écoles et des élèves) ;

A **Sud** Education, nous pensons que le constat des politiques ne suffit plus, que le rôle d'un syndicat est d'impulser les mobilisations, d'être un moteur de l'action. Avec nos moyens et notre détermination, nous sommes et serons présents face aux mauvais coups ! Avec **Sud - Solidaires**, dans les collectifs (**RESF**, services publics...), dans l'unité avec tous les salariés.

Vous partagez ce point de vue ?

Alors n'hésitez pas, rejoignez-nous !

Bonne rentrée à tous et à bientôt à **Sud, dans les collectifs, dans la rue...**

Sommaire :

- Médecine scolaire; festival du livre ; Cyber-prof
 - 1er degré : direction ; Capd ; Base élèves
 - Second degré : Remplacements, Précaires ,Note de Vie Scolaire
 - Toss : information
 - Sans papiers :
Où en sommes-nous ?
 - Brèves
- C'est le moment de l'adhésion !
- Infos pratiques

P

P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le jeudi 7 septembre

Directeur de la publication : Gildas Thomas.
Bimestriel, abonnement : 8€.
Journal réalisé par les adhérents de Sud Education, imprimé et plié par eux.
ISSN : 1293-9862-CPPAP : 0310 S 05305
Site : sudeducation50.free.fr/
courriel : education.sud.manche@wanadoo.fr



Médecine scolaire, Tice, Festival du livre

Grâce aux TICE, comment faire aussi bien avec 8700 postes de moins.

Extrait du BO du 8 juin 2006 sur l'apprentissage des langues.

« L'exposition à la langue et le développement de l'apprentissage en autonomie. Pour pouvoir progresser dans l'apprentissage d'une langue, il faut la pratiquer de façon régulière et substantielle. Le travail en classe ne saurait donc suffire. Il faut aussi permettre aux élèves d'entretenir et de développer leurs acquis en apprenant à travailler en autonomie hors temps d'enseignement. À cet effet, l'accès aux outils multimédias (internet, chaînes satellites, cédéroms), amorcé dans les espaces langues et les espaces numériques de travail devra être favorisé. Ces outils offrent un large choix de documents et les élèves trouveront ainsi un prolongement à l'utilisation des TICE pratiquée avec les enseignants durant les cours ou pendant les séances avec l'assistant. Les enseignants trouveront des éléments conçus pour les aider dans leurs démarches pédagogiques et dans leurs choix de logiciels, particulièrement dans le champ des compétences orales...

En outre, le recours à un instrument d'auto-évaluation donne aux élèves la possibilité de suivre leur propre progression dans leur apprentissage. »

Ces mesures s'inscrivent dans la logique de la stratégie définie à Lisbonne et prônant l'e-learning.



La santé virée de l'école

Vers la suppression de la médecine scolaire

La médecine scolaire court un grave danger. Déjà en sous-effectif chronique, aux départs en retraite non remplacés s'ajoutera le non-renouvellement de nombreux contrats de vacataires. Qui concernent environ 40% des médecins scolaires ! (800 vacataires et 1380 titulaires) Cet état de fait aura pour conséquence un nombre impossible d'élèves à suivre pour chaque médecin puisque certains auront des secteurs de 10 000 élèves, voire pour les zones sinistrées, 18 000 à 20 000. Ce qui n'empêche pas chaque ministre de rajouter des fonctions nouvelles dans le plan de cohésion sociale, dans le plan santé mentale, le plan de prévention de la délinquance... Comment vanter la prévention, encourager les dépistages, prôner l'aide aux familles et en sous-main liquider ce service de médecine scolaire ?

Par l'hypocrisie et le choix de priorités politiques. Mieux vaut des économies budgétaires que l'avenir des enfants. Une fois de plus, ce gouvernement préfère les mots aux actes.

Festival du livre : la reconnaissance de l'IA.

Pour son vingtième anniversaire, le festival du livre de jeunesse de Cherbourg a encore été un très grand succès : des dizaines de classes (maternelle, primaire et secondaire) ont participé au festival, de nombreux auteurs présents au festival et dans les classes.

Tout cela effectué par une multitude de bénévoles, pour beaucoup de l'éducation nationale. Ce bilan, très positif, n'a pas empêché l'IA d'envoyer un courrier très bref quelques jours après la clôture du festival :

la subvention sera réduite pour l'année prochaine.

Elle passera de 3000€ à... 500€.

Bel encouragement à la culture !



1er degré : Base Elève, précaires, CAPD...

Contrat CA-CAE-EVS : **boycott !**

Comme nous l'avons déjà écrit dans nos derniers journaux et dit lors de nos réunions syndicales le recrutement des CA – CAE doit s'effectuer après décision en conseil des maîtres et conseil d'école. Une seule position : le refus de cette précarisation aggravée !

CAPD : INFORMEZ-NOUS !

Sud Education tient à siéger pour défendre les collègues dans leurs droits. Néanmoins, la tâche s'avère impossible si aucune information personnelle ne nous est transmise. N'oubliez pas que la fiche de renseignements existe à cet usage, que nous pouvons être contactés par téléphone, par mel.

A bon entendeur...

** l'administration doit être également informée de tout dossier social, médical utile lors du mouvement des personnels. Et nous sommes présents aussi pour vous aider.*

NON au fichier Base-élèves !

Base-élèves est un dispositif sans précédent de fichage informatique des élèves dès la maternelle. Mis en place à la rentrée 2006 dans 21 départements, sa généralisation est prévue pour 2006/2007. Cet outil ne nous paraît pas destiné au seul service des besoins éducatifs des jeunes. Certaines informations (nationalité, suivi de réseau, langue et culture d'origine, situation familiale) comportent un risque de dérive (au vu des rapports Bénisti ou INSERM et de la loi sur la prévention de la délinquance). Nous proposons à l'ensemble des collègues d'en débattre en conseil des maîtres et en Conseil d'École avec les mairies et les parents, **d'y voter une motion de rejet du dispositif et de la faire circuler** (autres écoles, syndicats, presse).

Nous rappelons que Base élève est directement concerné par le blocage administratif. C'est pourquoi nous demandons à nos collègues chargés de direction de boycotter le renseignement de « Base élève ».

Second degré.

Signa, la dérive inévitable !

Signa, outil informatique pour signaler les violences dans le second degré, a été utilisé par les médias (Le point, OF...). Et voici donc des données sur la place publique, des établissements stigmatisés et des chefs d'établissements très remontés.

Le SNPDEN (syndicat des chefs d'établissement) les appelle donc à ne plus renseigner les enquêtes après cet usage inacceptable. Inévitablement, ces dérives interviendront pour toutes les données informatisées.

RAPPEL !!!

Sud Education réitère son appel à ne pas accepter les remplacements de courte durée à la place des collègues.

Cette mesurette-poudre-aux-yeux est un leurre médiatique au détriment de la qualité du service d'éducation et du statut des personnels enseignants.

Conseils pédagogiques:

Parmi les axes de réforme du système éducatif annoncés en juillet par De Robien sont instaurés dès la rentrée, des conseils pédagogiques sous l'autorité du chef d'établissement **composés du Cpe de son choix, des enseignants de son choix...** dans le but de constituer un groupe de pilotage.

L'usage des techniques manageriales consensuelles s'ancre encore plus dans le service public où l'égalité de statut semble disparaître insidieusement mais sûrement.

Second degré : Précaires, Vie scolaire...

Mage, contractuels, vacataires... Du nouveau ?

Jusqu'à présent, l'administration employait force non titulaires : maîtres auxiliaires, contractuels, vacataires... depuis les GRETA jusqu'à l'apprentissage, depuis les enseignants jusqu'aux agents, jusques et y compris les catégories B et C. Il va donc y avoir une sorte d'uniformisation là-dedans : les agents âgés de plus de 50 ans ayant accompli 6 ans de service effectif au cours des 8 dernières années (et ce dans n'importe quelle structure des trois fonctions publiques) seront AUTOMATIQUEMENT transformés en CDI ; ceux de moins de 50 ans ayant accompli 6 ans en continu, sur un même contrat, dans la même structure administrative, seront reconduits expressément en CDI au terme de la sixième année de CDD.

Qu'est-ce que ça change ?

Apparemment rien. En fait, tout change mais rien ne change! Grosso modo, il s'agirait de mettre un peu de juridique autour de l'harmonisation, mais il n'y aurait pas de changement par rapport aux situations précédentes ;

D'où, ceux qui attendaient une amélioration en termes de sécurité de l'emploi, de stabilisation d'une situation administrative, de progression d'une rémunération pourtant pas forcément élyséenne, tous ceux-là donc seront déçus :

- rémunération : les futurs anciens MA continueront à se voir proposer un avancement d'échelon. Les autres resteront à l'indice de recrutement. On aura donc dans le même « corps » des CDI des collègues qui auront une « progression » de carrière (même lente, même peu gratifiante) et d'autres qui resteront les deux pieds dans le même sabot. Si ça, ce n'est pas de la division des personnels...

- stabilisation administrative : l'administration se réserve le droit de modifier à volonté les horaires de travail, le lieu de travail, le rattachement hiérarchique. « L'agent est libre de les [ces modifications] accepter ou de les refuser. » Impeccable, pensera-t-on ! Eh bien, non. Si la modification est refusée en cours de contrat, c'est un licenciement avec indemnité et allocations pour perte d'emploi. Si cette modification est refusée au terme du contrat (pour les CDD), c'est le non-renouvellement, sans indemnité, avec tout de même allocations pour perte d'emploi. Munificence, quand tu nous tiens !

- sécurité de l'emploi : déjà, les maîtres auxiliaires garantis d'emploi (les MAGE), n'en auront pas plus, de garanties, et même peut-être moins. En effet, le principe veut que les agents non titulaires puissent voir leur contrat non renouvelé ou bien supprimé « dans l'intérêt du service ». C'est à dire dans au moins trois cas : les suppressions d'emplois en raison du recrutement ou des mutations, les modifications de l'emploi nécessitant d'autres diplômes, les incompatibilités d'humeur avec « le supérieur hiérarchique non fautif » (sic !)

SUD Education Haute Normandie

Note de vie scolaire : le flicage des élèves c'est sans nous !

Cette mesure, parmi les 6 grandes orientations ministérielles pour 2006/2007, est censée contribuer à « pacifier » les collèges (circulaire de rentrée BO n°13 du 31 mars 2006 et modalités BO n°22 du 1 juin 2006).

Attribuée chaque trimestre de la sixième à la troisième, elle sera prise en compte pour l'obtention du brevet.

Les critères : **assiduité, investissement dans les instances du collège, Afps (attestation de formation aux 1ers secours !!), Assr !**

Stigmatisante et archaïque, elle fait jouer un rôle plus répressif qu'éducatif aux Professeurs Principaux qui proposeront une note au chef d'établissement, les Cpe seront consultés. Attention danger ! C'est une note de conduite légitimant les calculs et les stratégies plus que le réel, motivé et possible investissement des élèves.

De plus, comment accepter les critères qui sont injustes (assiduité...) alors que l'environnement familial pèse lourd ou qu'un élève est externe et ne peut donc participer aux réunions du midi? Timidité ou non désir d'investissement, peut-on sanctionner une personnalité ? Comment se permettre d'évaluer avec des chiffres, des savoir-être, de porter un jugement de valeur fréquent et catégorique sur des individus en devenir avec qui les relations humaines ne passent justement pas par une note?!

Le boycott le plus collectif s'impose en refusant de décerner cette «note» aux élèves de la 6e à la 4e. Pour les élèves de Troisième nous proposons la moyenne d'office pour ne pénaliser aucun élève ou, encore mieux, la note maximale. Positionnons-nous en CA avec les parents, les personnels et...les élèves !

SB

Pour un syndicalisme de luttes,
contre les réformes libérales !



Rejoignez
nous !

Décentralisation des personnels TOS : où en sommes-nous ?

Malgré la lutte des personnels en 2003, malgré les réticences exprimées par les collectivités territoriales notamment depuis les dernières élections régionales, la machine à décentraliser, conçue par le gouvernement Raffarin, poursuit son travail. Depuis le 1er janvier 2006, les personnels ouvriers de l'Education Nationale (TOS) ont été mis à disposition des collectivités territoriales: Conseil Général pour les personnels des collèges, Conseil Régional pour ceux des lycées. Dans cette situation transitoire, les personnels TOS continuent d'être payés par l'Etat mais ils sont gérés par leur collectivité territoriale de rattachement. Ils ont deux ans pour exercer leur droit d'option c'est-à-dire pour choisir soit le détachement pour une durée indéfinie dans la fonction publique territoriale (FPT), soit l'intégration à la FPT.

Détachement ou intégration: un faux choix.

Si les personnels TOS se voient "offrir" ce choix, ce n'est pas parce que, finalement, le gouvernement leur aurait laissé la possibilité de ne pas être décentralisés mais seulement parce qu'il n'était tout de même pas possible d'intégrer de force des fonctionnaires d'Etat à la fonction publique territoriale. C'est pourquoi il a conçu, sur mesure, un "détachement de longue durée" dérogeant à toutes les règles en vigueur à ce sujet: Il ne répond pas à une volonté du fonctionnaire et il est sans limitation de temps !

Qu'est-ce qui est préférable, cependant, entre rester formellement fonctionnaire d'Etat détaché dans la FPT ou intégrer la FPT ? Quelles seront les différences entre les deux "statuts" ? Dans l'état actuel de nos connaissances, nous pouvons répondre: aucune. Le fonctionnaire détaché perd tous ses droits et garanties de fonctionnaire d'Etat et obéit aux règles en vigueur dans sa fonction publique d'accueil, à savoir la FPT.

Très concrètement, cela signifie, pour tous les personnels TOS, quel que soit leur choix à venir, la perte de leur droit à mutation, la fin de l'égalité nationale en matière de prime, le fait qu'ils ne sont plus titulaires de leur poste mais seulement de leur grade. La décentralisation, c'est tout simplement un sale coup porté aux personnels et au service public d'éducation.

Rumeurs et "on dit"

Etant donné la complexité du processus de décentralisation, les personnels TOS ont bien eu du mal à trouver des informations claires sur leur situation et leur avenir. Dans les collectivités territoriales, on bricole, on navigue à vue et on essaie de s'en sortir comme on peut avec ce

"cadeau" fait par le gouvernement Raffarin.

Dans ce contexte, on a pu entendre tout et n'importe quoi pour faire pencher la balance du côté du choix de l'intégration dans la FPT. Ainsi, "on" dit que dans la FPT, les primes seront plus élevées que dans la Fonction Publique d'Etat (FPE). Or, à l'heure actuelle, les décrets concernant les primes dans la FPT pour les personnels TOS n'ont même pas été publiés ! En tout état de cause, il est peu probable que beaucoup de collectivités territoriales puissent se permettre de distribuer des primes généreuses aux milliers d'agents qui viennent de les rejoindre ! **Et même si ces primes étaient supérieures, elles seraient versées aussi bien aux personnels intégrés qu'aux personnels détachés !** "On" dit également que l'avancement de carrière sera plus rapide pour les personnels intégrés que pour les personnels détachés. Or, ces derniers poursuivront une double carrière: une virtuelle dans la FPE, une réelle dans la FPT et ce sera la plus favorable des deux qui comptera !

En vérité, le seul problème du détachement, à l'heure actuelle, c'est aux collectivités territoriales et au rectorat qu'il se pose, c'est un problème de gestion. Gérer des personnels avec des statuts différents, c'est «emmerdant» et voilà tout. On comprend mieux les pressions qui sont faites pour que les personnels TOS acceptent l'intégration...

S'informer, s'organiser, lutter

SUD Education informe, défend et syndique tous les personnels de l'éducation, de la maternelle à l'université. Un syndicat est un outil de lutte dans les mains des travailleurs; il n'a pas vocation à dicter leur choix mais à les servir. Ce sera à chacun d'exercer son droit d'option comme il l'entend. D'ici le 31 décembre 2007, date butoir pour exercer ce droit, il y a de la clarté à obtenir et des droits à gagner pour les titulaires comme pour les contractuels.

Ce ne sont pas seulement les personnels ouvriers qui sont concernés par la décentralisation mais tous les personnels de l'éducation et même tous les citoyens attachés à un service public national de qualité. Dans les établissements, et au-delà, il faut organiser l'unité des personnels qui, seule, peut permettre de résister et de gagner.

Social : Peut-on s'accoutumer à l'inacceptable ?

Agitation médiatique et réalité

Le sinistre Sarkozy peut bien afficher une fermeté alliée à un zeste d'humanité dans les médias. Il n'empêche que sur le terrain, la chasse continue : au squat de Cachan, sur la région de Calais... et comme le démontre le traitement des dossiers de régularisations puisque seules 6000 régularisations sur 30 000 dossiers seront au mieux effectives (chiffres du ministère de l'intérieur !!!)

Le rideau de fumée de la régularisation Sarkozy n'est que de circonstance face à l'émotion exprimée par une partie de la population. Nous devons rester très actifs face à cette politique honteuse et portant en son sein des relents nauséabonds du passé.



Squat des « Irakiens » à Cherbourg

La situation empire sur le squat de Cherbourg. Habituellement les clandestins sont autour d'une vingtaine. Or, depuis quelques jours, au moins 35 personnes sont présentes sur ce terrain insalubre. La situation hygiénique est catastrophique et la sous-alimentation est présente.

L'urgence n'a jamais atteint ce point. Il est vital de prévoir un accueil permanent pour les sans-abri, sans papiers... comme le réclament les associations sur le terrain.

Contacts :

Cherbourg : Collectif contre le racisme.

Itinérances (association pour l'aide aux sans papiers)

Coutances : Comité Anne-Geneviève



Pour Sud, Réseau Education sans Frontières :
Pascale Tourmente, Gaëlle Marguerie,
Valérie Tollot.

Et dans la Manche...

Une trentaine de dossiers a été déposée à la préfecture. Les familles **Mafundaméné** (Tourlaville) et **Lepikhov** (Coutances) sont régularisées. On peut affirmer que l'existence des collectifs locaux y est pour quelque chose. Néanmoins, nous ne savons rien ou peu sur les autres demandes en cours. On peut craindre un manque d'égalité de traitement des dossiers, comme le confirment les collectifs RESF des autres départements.

La mobilisation est donc essentielle et nous devons la poursuivre. Surtout au moment de la rentrée des classes. Il est impensable que nous puissions reprendre nos services avec des « absents » dans nos classes.

C'est pourquoi Sud Education a déposé un préavis de grève pour la rentrée afin de couvrir toutes les actions de soutien aux demandes de régularisation.

Répression... répression...

Pas de grâce !

Le président de la République n'a pas retenu dans le champ de sa grâce présidentielle, les jeunes poursuivis en justice lors des manifestations anti-CPE du printemps dernier. Au delà de l'amertume de la défaite, s'exprime pleinement la volonté politique d'étouffer dans l'oeuf tous les idéaux portés par les manifestants. Les critiques sociales, économiques... n'ont pas échappé au pouvoir qui affronte depuis quelques temps une jeunesse contestatrice, s'inscrivant dans un retour au politique hors de l'espace traditionnel.

L'acharnement

Roland Veillet, CPE, militant SUD, sanctionné depuis 2003 par une mutation d'office à Lyon alors qu'il vit à Nîmes, est à nouveau nommé à Vaux en Velin pour la 4^{ème} année et ce malgré un avis du Conseil Supérieur de la Fonction Publique invalidant la procédure disciplinaire.

Il vient de courir son 18^{ème} Arbitrairathon à Lyon. Ce qui porte son compteur à 15 000 km parcouru en 3 ans et 50km de nage sur le lac Léman.

Sud Education exige sa pleine réintégration et demande le respect de l'avis exprimé par le Conseil Supérieur de la Fonction Publique. Sud éducation exige donc l'abandon immédiat de la sanction qui frappe Roland, ainsi que l'ouverture d'une véritable enquête administrative.

Brèves... brèves... brèves...

Les copains d'abord.

De Robien vient de faire admettre sur la liste d'aptitude à l'agrégation d'EPS, par promotion interne, Michel Marczak. Cette liste est constituée de trois personnes et pourtant Mr Marczak n'était que 22^{ème} sur 23. Le prince a signé son arrêté de nomination dans l'académie de Strasbourg. Il faut juste préciser que Mr Marczak est conseiller municipal UDF de Pfastatt (Haut – Rhin) ville, dont le député-maire Mr Hillmeyer a reconnu avoir écrit à de Robien pour lui filer un coup de pouce (gros comme la paluche).



Leur seule litanie

Leur Credo, leur Confiteor

Aux copains d'abord

Ubu roi : De Robien et les IUFM

Lors du dernier festival d'Avignon notre prince vantait l'importance de l'éducation artistique.

Afin de répondre à une question d'un(e) journaliste sur les IUFM, il n'a pas hésité à répondre : « **Je n'y connais rien. J'ai visité des IUFM par courtoisie et parce que l'on me l'a demandé** ».

Corne de ma gidouille, j'ai des oneilles pour parler. Merdre ! J'ai d'abord réformé l'esducasson après quoi nous allons procéder aux IUFM.



La pépète de l'été !

"Le taux d'encadrement des élèves ne changera pas en 2007" a précisé le ministre à l'AFP. Pour le ministre des finances, Thierry Breton, *"nous avons fait des audits qui démontrent qu'il y a des endroits où on peut faire autrement avec un petit moins, et bien, c'est la responsabilité d'un gouvernement que de faire en sorte de donner les moyens disponibles pour préparer l'avenir sans pour autant évidemment obérer nos missions"*.

Quelle étude ? Si ce n'est de masquer cette politique de casse sous couvert d'audits commandés sur mesure.

L'instituteur rebelle !

En pleine période de chasse aux décharges syndicales, Robien vient d'octroyer une décharge - à plein temps – à un certain **Marc Le Bris**, membre très médiatique de l'association **Sauver les lettres**. Il a pour mission la refonte des programmes scolaires (on craint le pire si on a en mémoire ses propos et ses écrits ultra-réactionnaires)

Détail annexe : Le Bris a dénoncé « la faillite de l'éducation nationale et de sa hiérarchie » dans de multiples interventions. Et le voilà au coeur du système.

Quel courage héroïque !

Infos pratiques... Infos pratiques... Infos pratiques...

Contacts :

- **Elus CAPD** : Dominique Langlois, PE Segpa de Turlaville mel : dominique.langlois@wanadoo.fr ; Isabelle Manautines, PE Orval, mel : imanautines@aol.com ; Nadège André, PE Amont Quentin, Cherbourg. mel : nadiejda@wanadoo.fr
 - **CTPD** : Hervé Jubin, instituteur ITR ; mel : herve.jubin@wanadoo.fr et Caroline Thiébot, PE Rased Equeurdreville ; mel : caroline.thiebot@laposte.net
 - **CHSD** : Edouard Le Guinio, PLP Turlaville, mel : leguimen@tele2.fr et Guy Prével, instituteur Hameau Noblet, Cherbourg, mel : guyprevel@free.fr
 - **CDEN** : Hervé Jubin et Emmanuelle Chesnel
 - **Commission Action sociale** : Sylvia Bustamante, mel sylvia.bustamante@tiscali.fr et Gaëlle Marguerie, collège Beaumont-Hague, mel : gaelle.marguerie@wanadoo.fr
 - **Elue CAPA certifiés** : Emmanuelle Chesnel, professeur, Cerisy la Salle mel : emmanuelle.chesnel@wanadoo.fr
 - **Elu CAPA agrégés** : Gildas Thomas, Lycée Tocqueville, Cherbourg, mel : gmanche@wanadoo.fr
 - **CPE** : Sylvia Bustamante, collège Diderot Turlaville
 - **PLP et webmaster du site** : Guy Perron, Lycée St Hilaire du Harcouët ; mel : perron.guy@free.fr
 - **Tos** : Joël Anquety, Collège de Valognes, mel : joel.anquety@wanadoo.fr
- mel de Sud Manche** : education.sud.manche@wanadoo.fr

Contacts et permanences :

Lundi: 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Jedi: 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h45

Tel : 02 33 04 46 12

Lieu : Maison des syndicats,

54 rue de la Buaille 50100 Cherbourg

Site web de Sud Education Manche

Toutes les informations : l'actualité, les textes, les journaux...

<http://sudeducation50.free.fr/>



Adhésion 2006 – 2007

66% de votre cotisation est déductible des impôts !



ADHESION À SUD ÉDUCATION

(comprend l'abonnement au journal de SUD Education Manche)

NOM : Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal : Commune :

Tél :

Courriel :

Corps :

ÉTABLISSEMENT (école, collège, lycée, université...)

Adresse :

Code postal :

Commune :

Montant de la cotisation annuelle 2006-2007 :

Payé en 1 fois ☐ 2 fois* ☐ 3 fois * ☐

Dans ce cas, joindre plusieurs chèques, ils seront encaissés le **1er février 2007** et le **30 avril 2007**.

En cas de plusieurs chèques indiquer les autres dates de prélèvement : 30 novembre, 30 mars, 30 mai.

Chèques à l'ordre de SUD Éducation Manche, adressés à

SUD Education Manche, 54 rue de la buaille, 50100 Cherbourg

Salaire Moyen	Cotisation annuelle	Salaire Moyen	Cotisation annuelle	Salaire Moyen	Cotisation annuelle
< 600	5	1700	140	2640	311
De 600 à 900	15	1780	151	2720	329
980	45	1860	164	2800	347
1060	53	1940	176	2880	365
1140	62	2020	190	2960	385
1220	70	2100	204	3040	405
1300	78	2260	218	3120	425
1380	87	2340	233	3200	445
1460	96	2420	248	3280	465
1540	106	2500	264	3440	510
1620	117	2580	280	3520	532

**MERCI AUX DESSINATEURS
CHARB, FAUJOUR, LUZ...**

Sud Education Manche : à diffuser, "photocopiller", afficher, découper, plier, recopier, collectionner, colorier, critiquer...